

DECRET N° 95-368 du 21 Novembre 1995

Portant nomination au Ministère de la Culture et des Communications.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Benin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 95-183 du 23 Juin 1995 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-271 du 17 Décembre 1991 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Culture et des Communications ;
- SUR Proposition du Ministre de la Culture et des Communications ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 08 Novembre 1995,

D E C R E T E :

Article 1er. - Les nominations ci-après sont prononcées au Ministère de la Culture et des Communications :

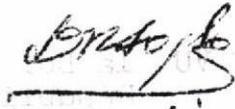
- Directeur de Cabinet : Monsieur OROU BAGOU Gabriel
- Chef de Cabinet : Madame TABELLE Christiane
- Conseiller Technique à l'Information : Monsieur Didier FALADE
- Conseiller Technique à la littérature et aux affaires éducatives : Madame GANSARE née CHABI SUANON Clémentine
- Directeur de la Presse Audio-Visuelle : Monsieur Ladislas Prosper GBAGUIDI.
- Directeur du Bureau Béninois des Droits d'Auteurs (BUBEDRA) : Monsieur Samuel AHOKPA
- Directrice du Patrimoine Culturel : Madame Rachida de SOUZA née AYARI

.../...

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 21 Novembre 1995

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre d'Etat chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et de la Défense
Nationale,



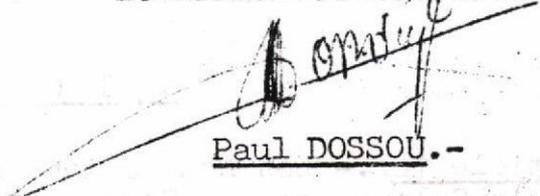
Désiré VIEYRA.-

Le Ministre de la Culture
et des Communications,



Félicienne S. GUINIKOUKOU

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU.-

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MEDN 4 MCC 4 MF 4
AUTRES MINISTERES 17 SGG 4 DGBN- DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB -DCCT-INSAE 5 BCP-CSN-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSES 5
JORB 1.-